

PROVINCE DE QUÉBEC — VILLE DE ROBERVAL
LE 7 DÉCEMBRE 2009 (27)

Assemblée ordinaire du Conseil de la Ville de Roberval, tenue à la Mairie de Roberval, le 7^e jour du mois de décembre 2009, à 20 heures.

PRÉSENCES : Monsieur le Maire Michel Larouche, Mesdames les conseillères Michèle Claveau, Nancy Guillemette et Messieurs les conseillers Jocelyn Bouchard, Jacques Dion, Gilles Otis et Rémy Leclerc

L'assemblée est tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Michel Larouche.

Lecture est faite de l'avis de convocation et du certificat de signification dudit avis.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le temps mis à la disposition de la population pour la période de questions n'est pas utilisé.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2009-541

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit accepté avec les modifications suivantes :

On ajoute :

- 5.5 Madame Martine Pageau / Appui au projet « Défi zéro enfouissement » pour la Ville de Roberval
- 8.2 Centre d'archives Domaine-du-Roy / Désignation d'un représentant municipal
- 13.4 Flamme Olympique / Félicitations et remerciements au comité organisateur
- 13.5 Guignolée / Félicitations aux bénévoles
- 13.6 Laurence Simard / Médaille du Gouverneur général

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 NOVEMBRE 2009

2009-542

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le procès-verbal de l'assemblée du 16 novembre 2009 soit accepté sans modification.

1.0 DIRECTION GÉNÉRALE

2.0 SERVICES FINANCIERS

2009-543

2.1 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Roberval soient acceptés et payés selon la liste fournie en date du 2 décembre 2009, comme si elle était ici au long reproduite :

– À même le fonds général	327 289,26\$
– Règlement 2009-18 (réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires)	89 481,58\$
– Règlement 852 (Fonds de roulement).....	<u>1 354,50\$</u>

Grand total du fonds général et des règlements.....418 125,34\$

Total des salaires payés en novembre 2009.....349 856,09\$

2009-544

2.2 AUTORISATION / VERSEMENT ALLOCATION DE DÉPART DES ÉLUS / MESSIEURS SERGE HUDON ET GILLES VEILLEUX

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus article 30, verse à Messieurs Gilles Veilleux et Serge Hudon, à titre de conseillers municipaux, les allocations suivantes :

Gilles Veilleux :4 957,08\$
incluant un montant de 505,32\$ représentant l'allocation à titre de représentant à la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy;

Serge Hudon :1 978,56\$

Total :6 935,64\$

2009-545

2.3 ACCEPTATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2010

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval établisse le calendrier 2010 de ses séances ordinaires à la Mairie de Roberval, aux dates et heures suivantes (L.C.V. art. 319) :

<i>Dates</i>	<i>Heures</i>
4 janvier	20h00
18 janvier	20h00
1 ^{er} février	20h00

15 février	20h00
1 ^{er} mars	20h00
15 mars	20h00
6 avril	20h00
19 avril	20h00
3 mai	20h00
17 mai	20h00
7 juin	20h00
21 juin	20h00
5 juillet	20h00
2 août	20h00
16 août	20h00
7 septembre	20h00
20 septembre	20h00
4 octobre	20h00
18 octobre	20h00
1 ^{er} novembre	20h00
15 novembre	20h00
6 décembre	20h00
20 décembre	20h00

2009-546

2.4 RÈGLEMENT 2008-16 : ACHAT DE MACHINERIES LOURDES ET LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE CHLORATION À L'USINE D'EAU POTABLE / AUTORISATION DE PAIEMENT D'UNE SOMME DE 4 965,97\$ À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise la trésorière à affecter, à même le fonds général, la somme de 4 965,97\$ afin de réduire d'autant l'emprunt prévu au règlement 2008-16 « Achat de machineries lourdes et la mise aux normes de la salle de chloration à l'usine d'eau potable ».

3.0 TRAVAUX PUBLICS

2009-547

3.1 RÈGLEMENT 2009-25 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES RUE SIMARD / LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. : ACCEPTATION DES AVENANTS

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte les ordres de changements déposés par les Entreprises Rosario Martel inc., relativement à la réfection des infrastructures municipales de la rue Simard, notamment :

Avenants	Ordre de travail	Description	Montant
1	5330	Rallonge d'un drain 695, Simard	874,98\$
	5331	Rallonge d'un drain 601, Simard	
	5332	Pose bouts de tuyau 4 pouces entrée de service (drain de surface)	
	5333	Rallonge d'un drain 695, Simard	
	5585	Raccord sanitaire 640, Bilodeau	
	5586	Isolant de protection entre les puisards rue Bilodeau	
2	5334	Refaire l'entrée en pavés imbriqués 676, Simard	1 766,01\$
3	5584	Service complet, sanitaire, pluvial et aqueduc Irving	1 020,84\$
4	5587	Branchement pluvial 650, Simard	1 096,34\$
5	5589	Ligne conduite pluviale 8 pouces entrée 682, Simard	1 109,40\$
6	5591	Pose de tés conduite pluviale à tous les 30 mètres pour drainage	1 988,70\$
7	5592	Pose de cadres et couverts neufs pour regards pluviaux et sanitaires	16 314,27\$
8		Nettoyage des regards	(800,00\$)

2009-548

3.2 RÈGLEMENT 2009-25 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT : PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES RUE SIMARD / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 1 – LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. AU MONTANT DE 478 832,08\$ TAXES EN SUS ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que sur recommandation du groupe Cegertec ingénieur conseil, le Conseil de la Ville de Roberval accepte le décompte progressif # 1 produit par les Entreprises Rosario Martel inc. relativement aux travaux d'infrastructures municipales de la rue Simard au montant de 478 832,08\$ taxes en sus et en autorise le paiement.

(POSTE : Règlement 2009-25 (22-009-0-25-00-722))

2009-549

3.3 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE / PROTOCOLE D'ENTENTE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES (PRECO) / AUTORISATION DE SIGNATURES

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du

territoire, relativement à une aide financière consentie dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) dossier # 231 155.

2009-550

3.4 RÈGLEMENT 2009-18 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT : RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DU BOULEVARD MARCOTTE ET SES TRIBUTAIRES / CLAVEAU ET FILS / ACCEPTATION DES AVENANTS

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte les ordres de changements déposés par l'entrepreneur Claveau & fils, relativement à la réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires, notamment :

Avenants	Ordre de travail	Description	Montant
35	6564	Abaisser puisard du Ministère	847,67\$
36	6565	Rehaussement de borne-fontaine 865, Marcotte	1 183,05\$
37	6664	Refaire intersection aqueduc rue Potvin	2 219,81\$
38	6665	Changer la valve intersection Lavallée et Marcotte	2 602,43\$
39	6666	Changer la valve intersection Simard et Marcotte	2 278,28\$
40	6667	Rehaussement borne-fontaine face au HLM	1 157,02\$
41	6668	Baisser puisard entre le 472 et le 488, Marcotte	200,23\$
42	6672	Changer tête dévissable pour tête « self level »	991,24\$
43	7026	Élagage de trois arbres sur le boulevard Marcotte (élargissement)	375,00\$
44		Demande pour effacer les lignes (500 mètres)	2 000,00\$

2009-551

3.5 RÈGLEMENT 2009-18 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT : RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DU BOULEVARD MARCOTTE ET SES TRIBUTAIRES / ACCEPTATION DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF # 5 CLAVEAU ET FILS AU MONTANT DE 516 124,41\$ TAXES INCLUSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard et résolu, que sur recommandation du groupe Cegertec ingénieur conseil, le Conseil de la Ville de Roberval accepte le décompte progressif # 5 produit par Claveau et fils inc. relativement à la réfection des infrastructures municipales du boulevard Marcotte et ses tributaires, au montant de 516 124,41\$ taxes incluses, et en autorise le paiement (504 133,43\$ boulevard Marcotte et 11 990,98\$ rue Plante).

(POSTE : Règlement 2009-18 (22-918-0-10-00-722))

4.0 HYGIÈNE DU MILIEU

2009-552

4.1 RÈGLEMENT 2008-16 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT : ACHAT DE MACHINERIES LOURDES ET LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE CHLORATION À L'USINE D'EAU POTABLE / TRAITEMENTS INTEL'EAU / ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte les ordres de changements produits par la compagnie Traitements Intel'eau relativement à la mise aux normes de la salle de chloration à l'usine d'eau potable, notamment :

Ordre de changement	Description	Montant
1	Installation d'un petit chauffe-eau afin de réduire la course de l'alimentation en eau chaude du lavabo	855,89\$
2	Fourniture d'un réservoir supplémentaire de chlore	3 171,72\$
3	Pose du réservoir supplémentaire de chlore	1 912,65\$

2009-553

4.2 RÈGLEMENT 2008-16 : RÈGLEMENT D'EMPRUNT : ACHAT DE MACHINERIES LOURDES ET LA MISE AUX NORMES DE LA SALLE DE CHLORATION À L'USINE D'EAU POTABLE / ACCEPTATION DU DÉCOMPTE FINAL : TRAITEMENT INTEL'EAU AU MONTANT DE 11 799,65\$ TAXES EN SUS ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller M. Jacques Dion, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que sur recommandation de l'ingénieur municipal, le Conseil de la Ville de Roberval accepte le décompte final produit par les entreprises Traitements Intel'eau au montant de 11 799,65\$ taxes en sus et en autorise le paiement.

(POSTE : Règlement 2008-16 (22-816-0-10-04-711))

5.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DURABLE, TOURISME ET COMMUNICATIONS

2009-554

5.1 BORDURE LACUSTRE : PHASE I / ACCEPTATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIEURS)

ATTENDU QUE la Ville de Roberval doit, conformément aux dispositions de l'article 5723.1.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, procéder par appel d'offres au choix d'une firme d'ingénieurs dont le mandat est d'offrir des services professionnels pour la réalisation des travaux de la phase I de la bordure lacustre;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres respectant les règles édictées par la loi;

ATTENDU, qu'en plus du prix, le Conseil élabore six critères d'évaluation pour analyser toute proposition de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, outre le prix, retienne les six critères suivants pour l'analyse des propositions de services professionnels d'ingénieurs dont le mandat est d'offrir des services professionnels pour la réalisation des travaux prévus à la phase I de la bordure lacustre :

Critère	Description	Pointage
1	Compréhension et méthodologie	25 points
2	Expérience de la firme	15 points
3	Expérience du chargé de projet	25 points
4	Respect de l'échéancier et capacité de relève dans l'équipe de travail	20 points
5	Retombées locales	10 points
6	Implication sociale	5 points
Total :		100 points

2009-555

5.2 BORDURE LACUSTRE : PHASE I / ACCEPTATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES)

ATTENDU QUE la Ville de Roberval doit, conformément aux dispositions de l'article 5723.1.0.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes, procéder par appel d'offres au choix d'une firme d'architectes dont le mandat est d'offrir des services professionnels en architecture pour la réalisation des travaux de la phase I de la bordure lacustre;

ATTENDU QUE la Ville de Roberval doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres respectant les règles édictées par la loi;

ATTENDU, qu'en plus du prix, le Conseil élabore six critères d'évaluation pour analyser toute proposition de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, outre le prix, retienne les six critères suivants pour l'analyse des propositions de services professionnels d'architectes dont le mandat est d'offrir des services professionnels pour la réalisation des travaux prévus à la phase I de la bordure lacustre :

Critère	Description	Pointage
1	Compréhension et méthodologie	30 points
2	Expérience du concepteur pour des projets à prédominance « bois »	15 points
3	Expérience du surveillant	15 points
4	Respect de l'échéancier et capacité de relève dans l'équipe de travail	15 points

5	Capacité à réaliser un projet intégrant l'environnement immédiat du site et le cadre urbain	15 points
6	Implication sociale	10 points
Total :		100 points

2009-556

5.3 BORDURE LACUSTRE : PHASE I / DÉSIGNATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gille Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval, conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 3^e paragraphe de la Loi sur les cités et villes désigne :

M. Réal Labrecque, retraité;
M. Yvon Desy, conseiller en gestion des ressources matérielles au Centre de santé et des services sociaux du Domaine-du-Roy;
M. Jeannot Gagnon, directeur général Ville de Roberval;

à titre de membres du comité de sélection pour procéder à l'analyse des propositions de services professionnels, d'ingénieurs et d'architectes dont le mandat est d'offrir des services professionnels pour la réalisation des travaux de la phase I de la bordure lacustre.

De plus, M. André Lavoie, directeur du service de l'Approvisionnement de la Ville de Roberval, agira à titre de secrétaire dudit comité.

2009-557

5.4 BORDURE LACUSTRE : PHASE I / ACCEPTATION DE PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS : CAOUCETTE THÉRIAULT & ASSOCIÉS

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval accepte l'offre de services professionnels de Caouette Thériault & associés au montant de 12 000,00\$ taxes en sus afin de réaliser les travaux d'arpentage dans le cadre du concept d'intervention de la bordure lacustre, notamment les relevés de terrain et un plan des données obtenues.

2009-558

5.5 MADAME MARTINE PAGEAU / APPUI AU PROJET « DÉFI ZÉRO ENFOUISSEMENT » POUR LA VILLE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE Madame Martine Pageau a déposé un projet visant à obtenir l'engagement de toute la population de Roberval pour atteindre l'objectif Zéro enfouissement;

ATTENDU QUE ce projet permettra de faire le portrait du milieu en définissant l'engagement pour chaque groupe et faire un bilan des initiatives existantes;

ATTENDU QU'une fois le diagnostic réalisé, un plan de communication sera lancé afin de mettre l'accent sur les bonnes initiatives, publiciser les solutions en place, identifier les besoins et renforcer les moyens de communication;

ATTENDU QU'il y a lieu de soutenir les initiatives locales, donner du support, éviter les dédoublements et favoriser des solutions locales;

ATTENDU QU'il s'agit de la phase un du projet Zéro enfouissement et que l'on doit viser une amélioration continue de nos services;

POUR CES RAISONS, il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval appuie Mme Martine Pageau et son projet Défi zéro enfouissement pour la Ville de Roberval, dans ses démarches auprès de la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy et de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean afin de trouver le financement approprié et ainsi procéder à la réalisation du diagnostic (portrait) de notre municipalité.

6.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2009-559

6.1 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION / VENTE D'UNE FOURGONNETTE ÉCONOLINE 1986

Soumission reçue (taxes en sus) :

– Francis Tremblay 570,00\$

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que sur recommandation du directeur de l'Approvisionnement, le Conseil de la Ville de Roberval procède à la vente d'une fourgonnette Éconoline 1986 à M. Francis Tremblay au montant de 570,00\$ taxes en sus.

(POSTE : 01-233-49-002)

7.0 RESSOURCES HUMAINES

2009-560

7.1 SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE ROBERVAL S.C.F.P. LOCAL 2678 / AUTORISATION DE SIGNATURES / LETTRE D'ENTENTE 2009-02 (POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ARÉNA ET DE PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS DE JEUX)

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente 2009-02 avec le syndicat des employés municipaux de Roberval S.C.F.P. local 2678, relativement au poste de préposé à l'aréna et de préposé aux équipements de jeux.

2009-561

7.2 SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE ROBERVAL S.C.F.P. LOCAL 2678 / AUTORISATION DE SIGNATURES / LETTRE D'ENTENTE 2009-03 (PANDÉMIE DE GRIPPE A (H1N1))

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer pour et au nom

de la Ville la lettre d'entente 2009-03 intervenue avec le syndicat des employés municipaux de Roberval S.C.F.P. local 2678 relativement à la pandémie de grippe A (H1N1).

8.0 URBANISME, ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE ET HABITATION

2009-562

8.1 COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS / AMÉNAGEMENT DU PARC ÉCOLE BENOÎT-DUHAMEL / CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la commission scolaire du Pays-des-Bleuets un montant de 10 000,00\$ représentant sa contribution financière pour l'aménagement du parc école Benoît-Duhamel.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-563

8.2 CENTRE D'ARCHIVES DOMAINE-DU-ROY / DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval désigne M. Donald Bergeron à titre de représentant municipal au sein du conseil d'administration du Centre d'archives Domaine-du-Roy.

9.0 LOISIRS ET CULTURE

2009-564

9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que sur recommandation du comité restreint de la commission des loisirs de Roberval, le Conseil de la Ville de Roberval verse la subvention suivante, selon la politique d'aide aux organismes et aux individus en loisirs :

<i>Composante</i>	<i>Nom</i>	<i>Description</i>	<i>Montant</i>
Composante 3 Formation	Club de Tennis de Roberval	Cours d'instructeur de tennis (un participant) (Une partie des frais de cours)	300,00\$

(POSTE : 02-701-10-991)

10.0 ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, FAMILLE, AÎNÉS ET JEUNESSE

2009-565

10.1 CLUB KIWANIS DE ROBERVAL / OPÉRATION NEZ-ROUGE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à Opération Nez-Rouge un montant de 200,00\$ et ce, dans le cadre de leurs activités de raccompagnement pour l'année 2009.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-566 10.2 NOËL DE TOUT LE MONDE / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse un montant de 500,00\$ au Noël de Tout le monde dans le cadre de leur 29^e édition qui sera présentée du 18 au 20 décembre 2009.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-567 10.3 FONDATION DE LA CITÉ ÉTUDIANTE / CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Fondation de la Cité Étudiante de Roberval un montant de 400,00\$ et ce, dans le cadre de leur campagne annuelle de financement.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-568 10.4 SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL / DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Jacques Dion et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Roberval un montant de 500,00\$ et ce, afin d'aider les plus démunis de notre milieu.

La conseillère Mme Michèle Claveau se retire des discussions, étant la présidente de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Roberval.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-569 10.5 SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE LA SAGAMIE / CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval verse, pour l'année 2009 à la Société Alzheimer de la Sagamie, un montant de 100,00\$.

(POSTE : 02-190-00-991)

2009-570

10.6 CORPORATION DU CIMETIÈRE CATHOLIQUE DE ROBERVAL / CESSION DU LOT 4 185 079 CADASTRE DU QUÉBEC / AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE la Corporation du cimetière catholique de Roberval anticipe, à moyen terme, un manque de terrains pour répondre adéquatement aux besoins de la population de Roberval;

ATTENDU QUE la Corporation du cimetière catholique de Roberval demande à la Ville de lui céder le lot 4 185 079 du cadastre du Québec d'une superficie de 4 584,2 mètres carrés;

ATTENDU QUE la demande de la Corporation du cimetière catholique de Roberval est justifiée et qu'il y a lieu d'y donner suite;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mme Nancy Guillemette, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu unanimement, que le Conseil de la Ville de Roberval :

- a) Cède, pour la valeur nominale d'un dollar, à la Corporation du cimetière catholique de Roberval, le lot 4 185 079 cadastre du Québec, exclusivement pour des fins d'agrandissement du cimetière;
- b) La Corporation du cimetière catholique de Roberval s'engage à obtenir toutes les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour toutes interventions techniques et/ou travaux de canalisation;
- c) Que la Corporation du cimetière catholique de Roberval s'engage à planter et entretenir, autour du cimetière, en marges latérales et arrières, des arbres à hautes tiges afin de créer une zone tampon pour conserver un certain cachet d'intimité et créer un écran visuel à la limite des propriétés privées contigües;
- d) Que la Corporation du cimetière catholique de Roberval assume les frais et honoraires des présentes, de leur publication incluant les frais d'arpentage;
- e) Autorise Monsieur le Maire et le greffier à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

11.0 LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

12.0 CORRESPONDANCE

13.0 DOSSIERS DU MAIRE

2009-571

13.1 CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE M. PATRICK GAGNON : PREMIER NAGEUR ROBERVALOIS

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères condoléances à Mme Lisette Larouche, conjointe de M. Patrick Gagnon, décédé récemment. En 1958, il fut le premier nageur robervalois à s'inscrire à la Traversée et à tenter de vaincre le lac Saint-Jean. Il laissera dans nos mémoires l'image d'un homme de courage et d'endurance.

2009-572

13.2 DÉSIGNATION DU CONSEILLER M. JACQUES DION COMME MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE

Il est proposé par le conseiller M. Gilles Otis, appuyé par la conseillère Mme Michèle Claveau et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval désigne le conseiller M. Jacques Dion à titre de représentant du Conseil municipal au sein du comité du régime complémentaire de retraite à cotisation définie des employés de la Ville de Roberval.

13.3 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DOMAINE-DU-ROY / RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU 25 NOVEMBRE 2009

Monsieur le Maire fait un court résumé de la réunion de la Municipalité régionale de comté Domaine-du-Roy tenue le 25 novembre 2009.

2009-573

13.4 FLAMME OLYMPIQUE / FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS AU COMITÉ ORGANISATEUR

Il est proposé par la conseillère Mme Michèle Claveau, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations et remerciements au comité de bénévoles chargé de l'organisation de la Flamme Olympique à Roberval. Cet événement historique marquera Roberval et l'on peut être fier de sa réussite et de tous les porteurs de la Flamme, dont les nageurs Joannie Guillemette-Simard et Jérémie Bonneau.

2009-574

13.5 GUIGNOLÉE / REMERCIEMENTS

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Gilles Otis et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères remerciements à toute la population qui a contribué à cette levée de fonds et aux bénévoles, particulièrement les Chevaliers de Colomb, qui ont sillonné les rues de Roberval.

2009-575

13.6 LAURENCE SIMARD / MÉDAILLE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Il est proposé par le conseiller M. Rémy Leclerc, appuyé par la conseillère Mme Nancy Guillemette et résolu, que le Conseil de la Ville de Roberval transmette ses sincères félicitations à Mme Laurence Simard pour l'obtention de la médaille du Gouverneur général en raison de l'excellence de ses résultats académiques.

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2009-576

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Bouchard, appuyé par le conseiller M. Rémy Leclerc et résolu, que la présente assemblée soit ajournée au lundi 21 décembre 2009 à 20h30.

LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC — ARTICLE 53

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 53, DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES DU QUÉBEC, J'APPROUVE CHACUNE DES RÉOLUTIONS CONTENUES SOUS CE PROCÈS-VERBAL.

DATE : Le 8 décembre 2009

SIGNATURE : _____
Michel Larouche, Maire

MICHEL LAROUCHE
MAIRE

JEAN-GUY TARDIF
LE GREFFIER

JGT/dm
(Réf. : Chantale/Conseil/PV20091207)